

Communiqué de Presse

Vendredi 29 mai 2020

COVID -19

Fonds Résilience

"Je me félicite de la modification du Fonds Résilience adoptée ce matin par le Conseil régional lors de la réunion de sa commission permanente.

Dans cette crise sanitaire aux conséquences économiques et sociales majeures la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe avait été l'une des premières à répondre à l'appel de la région pour créer, avec les départements et les intercommunalités, avec l'appui de la Banque des territoires, un fond pour soutenir les petites entreprises, le Fonds résilience.

Notre Communauté de communes a contribué ainsi à hauteur de 150.000 euros et la ville de Sablé-sur-Sarthe a abondé ce fond en votant lors du conseil municipal du 25 mai dernier une participation de 12.719 euros.

L'union des territoires et de la banque des territoires initiée par la Région des Pays de la Loire a permis un effet levier important pour un outil solide au bénéfice des entreprises du territoire.

Vu l'ampleur du choc, dû en particulier à la durée du confinement, les besoins des entreprises ont évolué et se sont faits croissants. Très vite je suis intervenu, auprès de Christelle Morançais, Présidente de la région des Pays de la Loire, pour me faire le relais des acteurs du territoire et proposer des évolutions.

Parce que nous partageons la volonté d'accompagner les acteurs de notre territoire au plus près de leurs besoins et de proposer des dispositifs adaptés à leurs besoins, la Région a fait évoluer les critères du fonds.

Les modifications principales :

- Cumul autorisé du Fonds national de solidarité (FNS) et du Fonds Territorial Résilience

- Accès au Fonds Résilience possible jusqu'au 31 décembre (au lieu du 31 juillet) pour que l'outil que nous avons mis en place puisse, au-delà de l'urgence, contribuer à soutenir les entreprises dans la phase de relance

- Accès possible aux cafés, hôtels, restaurants et entreprises touristiques de moins de 20 salariés et/ou 2M€ de chiffre d'affaires. Il s'agit d'une modalité spécifique pour un secteur qui a été particulièrement fragilisé par le confinement

- Ouverture der Résilience aux entreprises créées avant le 1er mars (et non le 31 décembre 2019) pour soutenir nos jeunes entreprises qui sont aussi les plus exposées à la faillite

Agir vite et efficacement pour l'économie de notre territoire et les habitants du bassin sabolien est notre volonté commune. Notre détermination est totale pour aider nos entreprises à faire face aux conséquences de la crise sanitaire que nous traversons. La communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe est pleinement mobilisée dans cet objectif."

Marc Joulaud, président de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe

